

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football



N°751 - ÉDITION DU 09 JANVIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions
- Football Animation
- Futsal
- Fairplay
- Comité d'appel chargé des Affaires Courantes
- Statuts des Éducateurs



Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION ELECTRONIQUE EN COMITE RESTREINT DU 05 JANVIER 2026

Présents : JL. Faugeron - JF. Budet

Assiste : J. Garcia Dantas

Excusés : R. Dati - J. Letellier - C. Macina - M. Bailliez

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.



RECLAMATIONS

REPRISE DOSSIER ERAGNY AS

Match 54136030 Critérium +45 Poule C du 21/12/2025 Eragny FC 36 / Goussainville FC 35

Réclamation émise par le club de **ERAGNY FC** au motif que le joueur **Omar M. licence 2348029948** n'était pas qualifié pour disputer la rencontre désignée en objet au motif qu'il n'a pas l'âge requis pour jouer dans la catégorie +45 ans.

Le club de **GOUSSAINVILLE FC** n'ayant pas répondu dans les délais.

La Commission dit réclamation recevable et fondée, le joueur désigné ci-dessous :

Omar M. licence 2348029948 n'avait pas l'âge requis pour participer à la rencontre ci-dessus.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de GOUSSAINVILLE FC 35 sans en attribuer le gain à l'équipe de **ERAGNY FC 35** (cf. Article 40.1 du Règlement Sportif).

« 40.1 - La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ERAGNY AS 35 : 3 buts 0 point

GOUSSAINVILLE FC 35 : 0 but -1 point

FRAIS DE DOSSIER

ERAGNY FC : CREDIT 43,50 €

GOUSSAINVILLE FC : DEBIT 53,50 €

**REPRISE DOSSIER MONTMAGNY (suite au PV du 15/12/2025)****Objet : Match 53521192 du 06/12/2025 U14 D4 Gr A ST BRICE FC 24 / MONTMAGNY FC 22**

Réclamation formulée par le club de **MONTMAGNY FC** et confirmée le 08/12/2025, au motif que les joueurs de **ST BRICE FC 24** portant les numéro 4 et 10, inscrits sur la feuille de match sont en situation de joueurs mutés hors délais.

Le club de **ST BRICE FC** n'ayant pas répondu dans les délais,

La Commission dit réclamation recevable et fondée, les joueurs désignés ci-dessous :

Elias B. (N°4) licence 2548475729 muté hors délais jusqu'au 09/09/2026

Wael Y. (N°10) licence 9602570403 muté hors délais jusqu'au 04/09/2026

sont bien en situation de joueurs mutés hors délais, ce qui porte le nombre de joueurs mutés hors délais inscrits sur la feuille de match à 2 alors que le règlement n'en autorise qu'un seul.

La Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de ST BRICE 24 sans en attribuer le gain à l'équipe de MONTMAGNY FC 22 (cf. Article 40.1 du Règlement Sportif).

« 40.1 - La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée.

L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. »

ST BRICE FC 24: 0 but -1 point

MONTMAGNY FC 22: 1 but 0 point

FRAIS DE DOSSIER

MONTMAGNY FC : CREDIT 43,50 €

ST BRICE FC : DEBIT 53,50 €

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine séance : lundi 12/01/2025 à 14h.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION ÉLECTRONIQUE DU 06 JANVIER 2026

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



DEMANDE DE DEROGATION HORAIRES POUR TOUTE LA SAISON **sauf les seniors D1 deux dernières journées et dernière journée pour les autres catégories**

HERBLAY ES

Mail du 04/01/2026

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-**Seniors D1** débutteront à 15h00

Sauf les deux dernières journées de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission

HERBLAY ES

Mail du 04/01/2026

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-**U14 D4 Poule B** débutteront à 15h45

Sauf la dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission

PONTOISENNE JS

Mail du 05/01/2026

Pris note que toutes les rencontres à domicile des :

-**U14 D3 Poule B** débutteront à 15h00

-**U14 D5 Poule D** débutteront à 17H00

Sauf la dernière journée de championnat art.10.3 du RS du DVOF

10.3 – Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Seniors D1, le même jour (dans la même semaine pour le Championnat Futsal Masculin Seniors D1), à l'heure officielle

Accord de la Commission

COURRIER CLUB

ENT.BEAUMONT MOURS

Mail du 05/01/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 23/11/2025 reporté au 21/12/2025, puis reporté au 11/01/2026, à la suite de la fermeture des terrains de MONTMAGNY

Match n° 53526899

MONTMAGNY FC / ENT.BAUMONT MOURS

Inversion de TERRAIN :

MONTMAGNY FC/ENT.BEAUMONT MOURS au stade DEGENEVILLE à BEAUMONT SUR OISE à 15h00

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être





fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

ERMONT AS

Demande l'inversion de la rencontre du match du 23/11/2025 reporté au 21/12/2025, à la suite de la fermeture des terrains de GOUSSAINVILLE

Match n° 53522493

GOUSSAINVILLE FC/ERMONT AS du 01/03/2026

Inversion de TERRAIN :

GOUSSAINVILLE FC/ERMONT AS au stade d'ERMONT

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

BEZONS USO

Mail du 22/12/2025

Demande des explications sur la programmation de la rencontre U16 D3 Garges FCM / Bezons USO N° 53558387 au 21/12/2025 alors qu'elle avait eu lieu le 23/11.

La Commission regrette qu'aucun club ne l'ait averti que cette rencontre avait bien eu lieu le 23/11 comme prévu et confirme donc le score de la rencontre :

GARGES FCM : 4 buts 3 pts

BEZONS USO : 3 buts 0 pt

SARCELLES MACCABI

Mail du 05/01/2026

Demande des explications sur la tenue du match du 04/01/2026 SARCELLES MACCABI / PUISEUX LOUVRES 95 FC CDM D1.

La Commission précise qu'aucun arrêté n'a été fourni par le club ou la municipalité et que dans ce cas, seul l'arbitre de la rencontre décide de la tenue de la rencontre ou pas.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D2 Poule A

Match n° 53524914

MONTMAGNY FC / ENT. THILLAY ROISSY du 04/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté Municipal

ANCIENS D3 Poule B

Match n° 53525313

VEXIN AS / VALLEE DU SAUSSERON du 30/11/2025

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal



ANCIENS Poule C

Match n° 54224394

GOUSSAINVILLE FC / PUISEUX LOUVRES FC du 21/12/2025

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D4

Match n° 54609653

PISCOP MOISSELLES AS / BELLOY ST MARTIN ACS du 04/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

ANCIENS D4

Match n° 54609655

BRUYERES BERNES USM / BEAUCHAMP AS du 04/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

CRITERIUM VETERANS + 45 ANS

CRITERIUM VETERANS + 45 Ans Poule B

Match n° 54224225

VEXIN AS / SOISY ANDILLY MARGENCY FC du 21/12/2025

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

CRITERIUM VETERANS + 45 Ans Poule C

Match n° 54136035

VIARMES ASNieres OL / GOUSSAINVILLE FC du 04/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

SENIORS

SENIORS D3

Match n° 53526899

MONTMAGNY FC / ENT. BEAUMONT MOURS du 11/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026 sur les installations de l'ENT BEAUMONT MOURS

Motif : Arrêté municipal

SENIORS D4

Match n° 54610534

PONTOISENNE JS / MENUCOURT AS

Nouvelle date : 15/02/2026 à 13h00

Motif : Gestion des terrains

SENIORS D4

Match n° 54610586

PONTOISENNE JS / MONTSOULT BAILLET US

Nouvelle date : 08/03/2026 à 14H00

Motif : Gestion des terrains





U16

U16 D1

Match n° 53522493

GOUSSAINVILLE FC / ERMONT AS du 23/11/2025 reporté au 21/12/2025

Nouvelle date : 01/03/2026 sur les installations de ERMONT AS

Motif : Arrêté municipal

U16 D2 Poule B

Match n° 53558075

MONTMAGNY FC / ARGENTEUIL FC du 04/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U16 D2 Poule B

Match n° 53558066

PERSAN US 03 /ST PRIX ES du 11/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U16 D3 Poule C

Match n° 53558493

PONTOISENNE JS / FONTENAY FC

Nouvelle date : 05/04/2026 à 13h00

Motif : Gestion des terrains

U16 D3 Poule B

Match n° 53523024

GOUSSAINVILLE FC/ENT.ROISSY THILLAY du 21/12/2025

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Arrêté municipal

U16 D3 Poule B

Match n° 53523029

BRUYERES BERNES USM/GOUSSAINVILLE FC du 04/01/2026

Nouvelle date : 22/02/2026

Motif : Arrêté municipal

U14

U14 D4 Poule C

Match n° 54455984

SURVILLIERS AVENIR/ERMONT AS du 20/12/2025

Nouvelle date : 07/03/2026

Motif : Arrêté municipal



MATCH PERDU PAR PENALITE

40.1 – La perte d'un match perdu par pénalité entraîne le retrait de 1 point et l'annulation des buts marqués au cours du match par l'équipe pénalisée. L'équipe gagnante bénéficie des points du match (3 points) et du maintien des buts qu'elle a éventuellement marqués au cours de la partie, sauf dans le cadre des réclamations d'après match, où le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondant au gain du match. Il conserve le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. La perte d'un match par pénalité est prononcée dans les cas suivants :

- Forfait avisé ou non,
- Équipe incomplète en cours de partie

CDM D1 Poule Unique

Match n° 54135022

SARCELLES MACCABI / PUISEUX LOUVRES 95 FC du 04/01/2026

SARCELLES MACCABI : 0 but -1pt

PUISEUX LOUVRES 95 FC : 1 but 3pts

Motif : Equipe incomplète en cours de partie

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

ANCIENS D1

Match n° 53524600

SOISY ANDILLY MARGENCY/ARGENTEUIL RC du 04/01/2026

ANCIENS D2 Poule B

Match n° 53525043

COURDIMANCHE AS/EAUBONNE CSM du 21/12/2025

CRITERIUM VETERANS + 45 ANS Poule A

Match n° 54679383

MONTSOUL BAILLET US/SOISY ANDILLY MARGENCY du 21/12/2025

CRITERIUM VETERANS + 45 ANS Poule C

Match n° 54136034

ENT.COURDIMANCHE MENU COURT/FOSSES UF du 21/12/2025

2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

U14 D4 Poule B

Match n° 53572148

COSMO TAVERNY/ERAGNY FC AS du 29/11/2025

U14 D4 Poule C

Match n° 54455989

DEUIL ENGHEN FC/SURVILLIERS AVENIR du 13/12/2025



MATCH PERDU PAR PENALITE À LA SUITE DU 2EME APPEL DE FEUILLES DE MATCHS

Article 44.2 – Non-envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF et match perdu par pénalité au club recevant. Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée. En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610436

MAGNY EN VEXIN FC/MONTSOULT BAILLET US du 30/11/2025

MAGNY EN VEXIN FC : 0 but -1pt

MONTSOULT BAILLET US : 0 but -1pt

Motif : match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 appels et non information du club visiteur

Amende : 52 euros au club recevant

Seniors D4 Poule A

Match n° 54610440

PONTOISENNE JS/ARGENTEUIL FC du 07/12/2025

PONTOISENNE JS : 0 but -1pt

ARGENTEUIL FC : 0 but -1pt

Motif : match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 appels et non information du club visiteur

Amende : 52 euros au club recevant

ERRATUM

Lire :

SENIORS D2 Poule B

Match n° 53526501

GARGES FCM/PONTOISENNE JS du 23/11/2025

GARGES FCM : 0 but -1pt

PONTOISENNE JS : 0 but -1pt

Motif : match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 appels et non information du club visiteur

MAGNY EN VEXIN AS

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610415

MAGNY EN VEXIN AS/ARGENTEUIL FC du 16/11/2025

MAGNY EN VEXIN AS : 0 but -1pt

ARGENTEUIL FC : 0 but -1pt

Motif : match perdu par pénalité pour non-envoi de feuille de match après 2 appels et non information du club visiteur



AMENDES

1ER FORFAIT SANS AMENDE

ST LEU FC

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans

Match n° 54138249

ST LEU FC/GAFEPB du 04/01/2026

ST LEU FC : 5 buts 3pts

GAFEPB : 0 but -1pt

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

VALLEE DU SAUSSERON ES

16 D4

Match n° 54849382

FOSSES UF/VALLEE DU SAUSSERON ES du 04/01/2026

FOSSES UF : 5 buts 3pts

VALLEE DU SAUSSERON ES : 0 but -1pt

VALLEE DU SAUSSERON Amende : 30 euros

FORFAIT GENERAL

COSMO TAVERNY

ANCIENS D1

Amende : 45 euros

MONTMORENCY FC

U18 D3 Poule B

Amende : 80 euros

PERSAN US 03

U18 D2 Poule B

Amende : 45 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

M. PEZIERE





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION EN DISTANCIEL DU 5 JANVIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Doucara – M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénécal

Assistant : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé :

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 23 12 25

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 10/01/26 suite à l'indisponibilité de vos installations.

CHAMPAGNE SFC : Mail du 23 12 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence. Après vérification la commission vous confirme que tout est OK. Dans le dernier PV du 22/12 il n'y a plus d'appel

CHAMPAGNE SFC : Mail du 04 01 26

Pris note de votre demande d'engager 1 équipe U8 sur les prochains plateaux

GOUSSAINVILLE FC : Mail du 02 01 26

Pris note de votre modification d'horaires pour les rencontres de critérium U10 & U11 à domicile pour la 2^{ème} phase, à savoir : début à 11h00. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

JOUY FC : Mail du 05 01 26

Pris note de votre remarque concernant les équipes qualifiées pour le 2^{ème} tour de la Coupe du Comité U12 du 10/01/26. Après vérification, la commission confirme la qualification de votre équipe 1 sur le centre n° 32 du 1^{er} tour.

MERY MERIEL FC : Mail du 06 01 26

Pris note de votre demande d'engager 2 équipes U6/U7 sur les prochains plateaux

NEUVILLE AS : Mail du 03 01 26

Pris note de l'annulation d'engagement de votre 2^{ème} équipe U6+U7 sur les prochains plateaux.

PONTOISENNE JS : Mail du 05 01 26

Pris note de votre modification d'horaires pour les rencontres de critérium U12 à domicile pour la 2^{ème} phase, à savoir : début à 11h00. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour du calendrier

**PRESLES USL : Mail du 05 01 26**

Pris note de votre reprise d'activité. La commission intégrera vos équipes en fonction des joueurs licenciés à ce jour.

VEXIN AS : Mail du 23 12 25

Pris note de la réception des feuilles de match papier des rencontres U13 série 2 du 13/12/25

VIARMES ASNIERES OL : Mail du 05 01 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre des plateaux U6+U7 – U8 & U9 les 10 & 24 janvier et 7 février

VILLIERS FC : Mail du 23 12 25

Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence. La commission vous rappelle que ces documents sont à déposer directement dans FAL comme précisé en début de l'appel des feuilles de plateaux et non à envoyer au secrétariat du DVOF.

RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés.

RAPPEL POUR FMI

La commission rappelle à tous les clubs de bien attribuer les identifiants à chaque éducateur en charge des équipes U10 à U13 pour permettre l'utilisation correcte de la FMI.

Ainsi tous les désagréments du samedi pour rédiger la FMI avant le début du match ne seront plus d'actualité. Il est également obligatoire pour les clubs recevant d'avoir des feuilles de match papier à disposition si un problème de tablette intervenait à la dernière minute. La feuille de match doit être complétée avant le début des rencontres.

Aucune rencontre de critérium ne doit commencer si la FMI n'a pas été effectuée auparavant ou une feuille de match papier rédigée





COUPE DU COMITE U12

ATTENTION MODIFICATION DATE : 2^{ème} Tour du Samedi 17 Janvier 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS

Début de la Jonglerie : 13h30 (**obligatoire avant les rencontres**)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 3^{ème} tour prévu le 7 Février 2026

Les documents concernant l'organisation de ce 2^{ème} tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 19 Janvier 2026 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction (par mail, voie postale ou dépôt au secrétariat)

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement de la Coupe du Comité U12 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Centre 1	Marly ES 1	Centre 2	Ezanville US 1	Centre 3	Cergy-Pontoise FC	Centre 4	Cormeillais ACS
Montmorency FC 1		Groslay FC 1		Bruyères-Bernes USM 1		Jouy FC 3	
Entente SSG 3		Garges FCM 1		Gonesse RC 1		Cormeillais ACS 2	
Villiers FC 1		Ezanville US 1		Cergy-Pontoise FC 1		Gonesse RC 2	
Marly ES 1		St Brice FC 1		Cergy-Pontoise FC 3		Montmorency FC 2	

Centre 5	Ermont AmS	Centre 6	Montigny FC	Centre 7	Roissy US	Centre 8	Ecouen FC
Adamois OL 2		Sarcelles AAS 3		Franconville FC 2		St Ouen AS 2	
Magny en Vexin FC 1		Sarcelles AAS 2		Cormeillais ACS 1		RC Argenteuil 1	
Eaubonne CSM 1		Méry-Mériel FC 1		Belloy St Martin ASC 1		Ecouen FC 1	
Ermont AmS 1		Montigny FC 1		Roissy US 1		Sarcelles AAS 1	

Centre 9	Vauréal FCM	Centre 10	Beaumont-Mours ENT	Centre 11	Le Thillay ESM	Centre 12	Herblay ES
Herblay ES 4		Adamois OL 1		Cosmo Taverny 1		Jouy FC 1	
Vauréal FCM 1		Beaumont-Mours ENT 1		Thillay ESM 1		Cergy-Pontoise FC 2	
Montmagny FC 1		Bezons USO 2		Persan US 1		Herblay ES 3	
Ermont AmS 2		Goussainville FC 1		Eragny FC 2		Herblay ES 1	

Centre 13	Franconville FC	Centre 14	Menucourt AS	Centre 15	Osny FC	Centre 16	Champagne SFC
Eragny FC 1		Argenteuil FC 2		Entente SSG 1		Champagne SFC 1	
St Brice FC 2		Menucourt AS 1		Vauréal FCM 2		RC Argenteuil 2	
Bezons USO 1		St Ouen AS 3		Ecouen FC 3		St Leu FC 1	
Franconville FC 1		St Ouen AS 1		Osny FC 1		St Leu FC 3	





FESTIVAL FOOT U13

ATTENTION MODIFICATION DATE : 1^{er} Tour du Samedi 17 Janvier 2026

Contrôle Obligatoires des Licences : 13h15 : Il est obligatoire que tous les éducateurs présentent la liste des licenciés présents avec les photos, issue de FOOTCLUBS ou Club Compagnon

Début de la Jonglerie : 13h30 (**obligatoire avant les rencontres**)

Début des rencontres : 14h00

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les deux premiers de chaque centre et les 14 meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 7 Février 2026.

Les documents concernant l'organisation de ce 1er tour seront envoyés via la messagerie officielle des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Festival Foot U13) - Qualification

Vous pouvez retrouver toutes les informations concernant la qualification et/ou participation (ou remplacement) des joueurs ou joueuses, à l'article 7 du règlement du Festival Foot U13 sur le site du DVOF (Documents puis Règlements)

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour les catégories d'âge de U13 à U18, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes. Il adressera les feuilles de présence et de jonglerie de tous les clubs participants au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non-réception des documents au plus tard Lundi 27 Janvier 2025, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées. La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de leur feuille de présence avec liste des joueurs, feuille de jonglerie ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

DISTRICT DU VAL - D'OISE DE FOOTBALL



Centre 1	Entente SSG	Centre 2	Méry-Méril FC	Centre 3	Groslay FC	Centre 4	Belloy St Martin ASC
	Entente SSG 2		Franconville FC 2		Menucourt AS 1		Courdimanche AS 1
	Entente SSG 3		Osny FC 2		Groslay FC 1		Cosmo Taverny 2
Vallée du Sausseron ES 1			Garges FCM 2		Marcouville City CPA 1		Villiers FC 3
Parmain AC 1			Méry-Méril FC 1		Vauréal FCM 2		Belloy St Martin ASC 1
Centre 5	St Leu FC.	Centre 6	Eragny FC.	Centre 7	RC Argenteuil.	Centre 8	St Ouen AS.
	Cergy-Pontoise FC 2		Eragny FC 1		AJED 1		Jouy FC 1
	Cergy-Pontoise FC 3		Vauréal FCM 1		St Brice FC 2		St Ouen AS 2
St Leu FC 2			Puiseux-Louvres FC 2		St Leu FC 1		Garges FCM 1
Ezanville US 1			Viarmes-Asnières OL 1		RC Argenteuil 3		Montigny FC 1
Centre 9	Jouy FC.	Centre 10	Sarcelles ASS	Centre 11	Adamois OL.	Centre 12	Cosmo Taverny.
	Jouy FC 2		Sarcelles AAS 3		Survilliers AV 1		Ermont ACF 2
	Magny FC 1		Sarcelles AAS 1		Herblay ES 1		Cosmo Taverny 1
Franconville FC 1			Frettoise ES 1		Cergy-Pontoise FC 1		Persan US 2
Vémars St Witz FC 1			Vexin AS 1		Adamois OL 1		Champagnes SFC 1
Centre 13	Montmorency FC.	Centre 14	Monsoult baillet US	Centre 15	Persan US.	Centre 16	Viarmes-Asnières OL.
	Osny FC 1		St Prix ES 1		Domont FC 1		Persan US 3
	Roissy US 1		Montsoult-Baillet US 1		Argenteuil FC 1		Viarmes-Asnières OL 2
Montmorency FC 1			Ermont AmS 1		Persan US 1		Sarcelles AAS 2
Adamois OL 2			Montmorency FC 2		Soisy AM FC 1		
Centre 17	Villiers FC.	Centre 18	Argenteuil FC.	Centre 19	Beauchamp AS.	Centre 20	Bezons USO.
	Beaumont-Mours ENT 2		RC Argenteuil 2		Herblay ES 2		Bezons USO 2
	Auvers-Ennery FC 1		Argenteuil FC 3		Chaumontel-Luz. AS 1		Villiers FC 1
Villiers FC 2			Cergy-Pontoise FC 5		Beauchamp AS 2		Deuil-Enghien FC 1
RC Argenteuil 1			Cergy-Pontoise FC 4		Gafepb 1		Saint Leu FC 3
Centre 21	St Brice FC	Centre 22	Eaubonne Csm.	Centre 23	Gonesse RC.	Centre 24	Goussainville FC.
	Entente SSG 4		Argenteuil FC 2		Gonesse RC 1		Goussainville FC 1
	Entente SSG 1		Beaumont-Mours ENT 1		Montmagny FC 1		Cormeillais ACS 1
St Brice FC 1			Eaubonne Csm 1		St Ouen AS 1		Pierrelaye FC 1
Montigny FC 2			Ermont ACF 1		Beauchamp AS 1		Puiseux-Louvres FC 1
Centre 25	St Prix ES 2						
	St Prix ES 2						
	St Brice FC 3						
Bezons USO 1							
Bruyères-Bernes USM 1							



**CHALLENGES U10 & U11**

Équipes qualifiées à l'issu du 1er Tour du Samedi 13 Décembre 2025

CHALLENGE U10

Centre n° 1	VIARMES ASNIERS OL 1 – ST PRIX ES 1
Centre n° 2	PIERRELAYE FC 1 ST OUEN AS 1 : Disqualifiée car Joueur Jad Q. également inscrit sur feuille de présence ST OUEN AS 2 du centre n° 34 FONTENAY FC 1 : Forfait Avisé
Centre n° 3	ARGENTEUIL RC 1 – ERAGNY AS 1
Centre n° 4	LE THILLAY ESM 1 - COURDIMANCHE AS 1 GOUSSAINVILLE FC 3 : Forfait Non Avisé
Centre n° 5	ECOUEEN FC 3 – MARCOUVILLE CITY CPA 1
Centre n° 6	JOUY FC 1 – NEUVILLE AS 2 MONTSOULT BAILLET US 1 : Forfait Non Avisé
Centre n° 7	MONTMORENCY FC 1 - CHAMPAGNE SFC 1
Centre n° 8	VILLIERS FC 1 – BEZONS USO 1 GAFEPB : Forfait Non Avisé
Centre n° 9	à PONTOISENNE JS : En Attente de Résultats
Centre n° 10	ST BRICE FC 3 FOSSES UF 1 : Disqualifiée car Joueur Enzo D. également inscrit sur feuille de présence FOSSES UF2 du centre n° 30 ARNOUVILLE FAS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 11	ECOUEEN FC 2 - VILLIERS FC 2
Centre n° 12	GONESSE RC 1
Centre n° 13	ST BRICE FC 2 – BEAUCHAMP AS 1
Centre n° 14	FRANCONVILLE FC 3 – SOISY AM FC 2
Centre n° 15	ERMONT AMS 3 – CERGY PONTOISE FC 4
Centre n° 16	ENTENTE SSG 1 – ERMONT MAS 2 MONTMORENCY FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Ilies Z.)
Centre n° 17	OSNY FC 3 – ENTENTE BEAUMINT MOURS 1
Centre n° 18	ERAGNY AS 2 ENTENTE SSG 4 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Abayad A.)
Centre n° 19	GARGES FCM 1 MONTIGNY FC 1 : Disqualifiée car Joueur Maxime M. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 2 du centre n° 35





Centre n° 20	ARGENTEUIL RC 3 - ARNOUVILLE FAS 1
Centre n° 21	CERGY PONTOISE FC 2 - ADAMOIS OL 1
Centre n° 22	FRANCONVILLE FC 1 – ARGENTEUIL FC 2
Centre n° 23	MERY MERIEL FC 1 – MONTMAGNY FC 1 PONTOISENNE JS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 24	GOUSSAINVILLE FC 2 -VEXIN AS 1
Centre n° 25	HERBLAY ES 1 – MONTMAGNY FC 2
Centre n° 26	SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 4
Centre n° 27	SARCELLES AAS 2 – ERMONT ACF 2
Centre n° 28	ARGENTEUIL FC 1 - ARGENTEUIL FC 3 OSNY FC 1 : Forfait Avisé
Centre n° 29	MARLY ES 1
Centre n° 30	ST LEU FC 2 DEUIL ENGHEN FC 2 : Disqualifiée car présence de 9 joueurs U9 FOSSES UF 2 : Disqualifiée car Joueur Enzo D. également inscrit sur feuille de présence FOSSES UF 1 du centre n° 10
Centre n° 31	GARGES FCM 1 MONTIGNY FC 3 : Forfait Non Avisé JOUY FC 3 : Forfait Non Avisé COURDIMANCHE AS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 32	GROSLAY FC 1 – MARCOUVILLE CITY CPA 2
Centre n° 33	VAUREAL FCM 1 – PERSAN US 1
Centre n° 34	ST BRICE FC 1 – SOISY AM FC 1 ST OUEN AS 2 : Disqualifiée car Joueur Jad Q. également inscrit sur feuille de présence ST OUEN AS 1 du centre n° 2
Centre n° 35	GOUSSAINVILLE FC 1 – AJED 1 MONTIGNY FC 2 : Disqualifiée car Joueur Maxime M. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 1 du centre n° 19
Centre n° 36	ARGENTEUIL RC 2
Centre n° 37	FRANCONVILLE FC 2





CHALLENGE U11

Centre n° 1	ST BRICE FC 2 ST LEU FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Adam B.)
Centre n° 2	VILLIERS FC 2 – VILLIERS FC 3
Centre n° 3	ECOUEEN FC 1
Centre n° 4	MONTIGNY FC 1 – VAUREAL FCM 1
Centre n° 5	EZANVILLE US 1 – CERGY PONTOISE FC 4 MONTIGNY FC 3 : Forfait Non Avisé
Centre n° 6	CERGY PONTOISE FC 1 VIARMES ASNIERES OL 2 : Forfait Avisé
Centre n° 7	GOUSSAINVILLE FC 1 VEMARS ST WITZ FC 1 : Forfait Non Avisé
Centre n° 8	SARCELLES AAS 1 – SARCELLES. AAS4
Centre n° 9	MARLY ES 1
Centre n° 10	EAUBONNE CSM 2 - AREGENTEUIL RC 3
Centre n° 11	ENTENTE SSG 1 – ERMONT ACF 1
Centre n° 12	PERSAN US 1 – ST OUEN AS 1
Centre n° 13	ST PRIS ES 1 – AJED 1
Centre n° 14	PUISEUX LOUVRES FC 1 – SOISY AM FC 2
Centre n° 15	MONTMORENCY FC 1 - VAUREAL FCM 2
Centre n° 16	BEZONS USO 1 – ENTENTE SSG 2 ARNOUVILLE FAS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 17	ARGENTEUIL RC 1 – SOISY AM FC 1
Centre n° 18	HERBLAY ES 1 – ERAGNY AS 1
Centre n° 19	ERAGNY AS 2 – VEXIN AS 1 MONTIGNY FC 1 : Disqualifiée car Joueur Maxime M. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 2 du centre n° 35
Centre n° 20	OSNY FC 3 MAGNY FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Isaac S) VALLEE DU SAUSSERON 1 : Forfait Non Avisé COURDIMANCHE AS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 21	ERMONT AMS 2 – CORMEILLAGS ACS 2 PONTOISENNE JS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 22	BOUFFEMONT ACF 1 – FOSSES UF 2 ROISSY US 1 : Forfait Avisé





Centre n° 23	MONTMAGNY FC 1 MAGNY FC 1 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Nolan M.)
Centre n° 24	CERGY PONTOISE FC 2 – CERGY PONTOISE FC 3 PARMAIN AC 1 : Forfait Non Avisé
Centre n° 25	GROSLAY FC 1 - HERBLAY ES 2
Centre n° 26	CORMEILLAIIS ACS 1 – ARGENTEUIL FC 1 BRUYERES BERNES USM 1 : Forfait Avisé
Centre n° 27	GARGES FCM 1
Centre n° 28	SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 3
Centre n° 29	OSNY FC 1
Centre n° 30	GONESSE RC 1 – ST BRICE FC 3
Centre n° 31	ST BRICE FC 1 – VILLIERS FC 1
Centre n° 32	CHAMPAGNE SFC 1 – ERAGNY FC 3
Centre n° 33	GOUSSAINVILLE FC 3 – COURDIMANCHE AS 1 SURVILLIERS AVENIR 1 : Forfait Avisé
Centre n° 34	à MONTSOULT BAILLET : En Attente de Résultats Complets
Centre n° 35	ST OUEN AS 2 GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Qualifié (Youssef E.)
Centre n° 36	FRANCONVILLE FC 1 DEUIL ENGHEN 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Qualifié (Chain S.)
Centre n° 37	CERGY PONTOISE FC 3 – JOUY FC 2
Centre n° 38	COSMO TAVERNY 1 – PIERREAYE FC 1





CRITERIUM U10 - 2ème Phase

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U10
	GR A		GR A-B		GR A-B-C		GR A - U10
1	EZANVILLE US 1	1	RC ARGENTEUIL 2	1	BEZONS USO 1	1	AS ERAGNY FC 1
2	AUVERS-ENNERY FC 1	2	EAUBONNE CSM 1	2	PERSAN US 1	2	RC ARGENTEUIL 1
3	FRANCONVILLE FC 3	3	ECOUEN FC 2	3	AJED 1	3	ECOUEN FC 1
4	FONTENAY FC 1	4	COURDIMANCHE AS 1	4	VILLIERS FC 2	4	FRANCONVILLE FC 1
5	ENTENTE SSG 3	5	NEUVILLE AS 1	5	VIARMES-ASNIERES OL 1	5	MÉRY-MÉRIEL FC 1
6	MENUCOURT AS 1	6	CERGY-PONTOISE FC 4	6	ENTENTE SSG 2	6	GARGES FCM 1
7	SURVILLIERS AV 1	7	HERBLAY ES 2	7	GONESSE RC 1	7	VILLIERS LE BEL FC 1
8	BOUFFEMONT AC 1	8	GARGES FCM 2	8	GOUSSAINVILLE FC 1	8	ERMONT AmS 1
		9	ERMONT Acf 1	9	MONTIGNY FC 1		
		10	BEAUMONT-MOURS ENT. 1	10	BEAUCHAMP AS 1		
	GR B		GR C-D		GR D-E-F		GR B - U10
1	DOMONT FC 1	1	CERGY-PONTOISE FC 2	1		1	ARGENTEUIL FC 1
2	MONTMORENCY FC 1	2	VEXIN AS 1	2		2	CERGY-PONTOISE FC 1
3	BRUYERES-BERNES USM 1	3	ARGENTEUIL FC 2	3		3	ST BRICE FC 1
4	CHAUMONT-LUZ AS 1	4	FRANCONVILLE FC 2	4		4	AAS SARCELLES 1
5	MONTSOULT-BAILLET US 1	5	COSMO TAVERNY 2	5		5	OSNY FC 1
6	FRETTOISE ES 1	6	ROISSY US 1	6		6	MARLY ES 1
7	PIERRELAYE FC 1	7	ERMONT AmS 2	7		7	ST OUEN AS 1
8	CHAMPAGNE SFC 1	8	DEUIL-ENGHEN FC 1	8		8	MONTMAGNY FC 1
		9	MONTMAGNY FC 2				
		10	ADAMOIS OL 1				
	GR C		GR E-F				GR C - U10
1	MARLY ES 2	1	ST LEU FC 2			1	GROSLEY FC 1
2	GROSLEY FC 2	2	AS ERAGNY FC 2			2	COSMO TAVERNY 1
3	MÉRY-MÉRIEL FC 2	3	CORMEILLAIS ACS 1			3	JOUY LE MOUTIER FC 1
4	GAFEPB 1	4	JOUY FC 2			4	FOSSES FU 1
5	FOSSES FU 2	5	ST OUEN AS 2			5	ENTENTE SSG 1
6	BELLOY ST MARTIN ASC 1	6	OSNY FC 2			6	HERBLAY ES 1
7	DEUIL-ENGHEN FC 2	7	VAUREAL FCM 1			7	VIARMES-ASNIERES OL 1
8	LE THILLAY ESM 1	8	VIARMES-ASNIERES OL 2			8	ST LEU FC 1
9	SARCELLES AAS 3	9	SOISY AM FC 2				
10	EXEMPT	10	PONTOISENNE JS 1				
	GR G-H						
	1	ARNOUVILLE FAS 1					
	2	PUISEUX-LOUVRES FC 1					
	3	ST BRICE FC 2					
	4	ARGENTEUIL FC 3					
	5	CERGY-PONTOISE FC 3					
	6	EXEMPT					
	7	SARCELLES AAS 2					
	8	ST PRIX ES 1					
	9	MARCOUVILLE CITY CP 1					
	10	SOISY AM FC 1					





CRITERIUM U11 - 2ème Phase

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U11
	GR A		GR A-B		GR A-B-C		GR A - U11
1	EZANVILLE US 1	1	RC ARGENTEUIL 2	1	EXEMPT	1	ST LEU FC 1
2	AUVERS-ENNERY FC 1	2	EAUBONNE CSM 1	2	ST LEU FC 2	2	ENTENTE SSG 1
3	FRANCONVILLE FC 3	3	MONTMORENCY FC 1	3	SOISY AM FC 1	3	ECOUEFC 1
4	ROISSY US 1	4	COURDIMANCHE AS 1	4	ECOUEFC 2	4	ST BRICE FC 1
5	SARCELLES AAS 3	5	MENUCOURT AS 1	5	ENTENTE SSG 2	5	CERGY-PONTOISE FC 1
6	NEUVILLE AS 1	6	CERGY-PONTOISE FC 4	6	GONESSE RC 1	6	ST OUEN AS 1
7	SURVILLIERS AV 1	7	CHAMPAGNE SFC 1	7	BEAUMONT-MOURS ENT. 1	7	MONTMAGNY FC 1
8	BOUFFEMONT AC 1	8	GARGES FCM 2	8	MONTMAGNY FC 2	8	HERBLAY ES 1
		9	ERMONT AcF 1				
		10	EXEMPT				
	GR B		GR C-D		GR D-E-F		GR B - U11
1	DOMONT FC 1	1	CERGY-PONTOISE FC 2	1	PERSAN US 1	1	AS ERAGNY FC 1
2	PARMAIN AC 1	2	BEZONS USO 1	2	EXEMPT	2	MARLY ES 1
3	BRUYERES-BERNES USM 1	3	ARGENTEUIL FC 2	3	VILLIERS LE BEL FC 1	3	FRANCONVILLE FC 1
4	CHAUMONTEL-LUZ AS 1	4	FRANCONVILLE FC 2	4	AJED 1	4	AAS SARCELLES 1
5	MONTSOULT-BAILLET US 1	5	DEUIL-ENGHien FC 1	5	EXEMPT	5	OSNY FC 1
6	FRETTOISE ES 1	6	MAGNY FC 1	6	COSMO TAVERNY 2	6	ARGENTEUIL FC 1
7	EXEMPT	7	ERMONT AmS 2	7	GOUSSAINVILLE FC 1	7	RC ARGENTEUIL 1
8	VALLÉE DU SAUSSERON ES 1	8	VIARMES-ASNieres OL 1	8	HERBLAY ES 2	8	VILLIERS FC 1
		9	BEAUCHAMP AS 1				
		10	ADAMOIS OL 1				
	GR C		GR E-F				GR C - U11
1	MARLY ES 2	1	VEXIN AS 1			1	GROSLAY FC 1
2	GROSLAY FC 2	2	AS ERAGNY FC 2			2	ERMONT AmS 1
3	MÉRY-MÉRIEL FC 2	3	CORMEILLAIS ACS 1			3	JOUY FC 1
4	GAFEPB 1	4	JOUY FC 2			4	MÉRY-MÉRIEL FC 1
5	FOSSES FU 2	5	ST OUEN AS 2			5	COSMO TAVERNY 1
6	VEMARS ST WITZ FC 1	6	OSNY FC 2			6	FOSSES FU 1
7	DEUIL-ENGHien FC 2	7	VAUREAL FCM 1			7	GARGES FCM 1
8	LE THILLAY ESM 1	8	GONESSE RC 2			8	GONESSE RC 1
		9	PONTOISENNE JS 1				
		10	MONTIGNY FC 1				
	GR G-H						
		1	ARNOUVILLE FAS 1				
		2	PUISEUX-LOUVRES FC 1				
		3	ST BRICE FC 2				
		4	ARGENTEUIL FC 3				
		5	CERGY-PONTOISE FC 3				
		6	PIERRELAIE FC 1				
		7	SARCELLES AAS 2				
		8	ST PRIX ES 1				
		9	MARCOVILLE CITY CP 1				
		10	MONTIGNY FC 1				





CRITERIUM U12 - 2ème Phase

N°	SERIE 1	N°	SERIE 2		SERIE 2	N°	SERIE 3	N°	AVENIR U12
GR A									
GR A-B									
1	ARNOUVILLE FAS 1	1	ECOUE FC 2		1	MONTMORENCY FC 1	1	CERGY-PONTOISE FC 3	1
2	BOUFFEMONT AC 1	2	ADAMOIS OL 1		2	ST LEU FC 3	2	BEZONS USO 1	2
3	CHARS AS 1	3	MONTMAGNY FC 2		3	MARLY ES 1	3	PERSAN US 1	3
4	VIARMES-ASNieres OL 1	4	EXEMPT		4	ROISSY US 4	4	FOSSES FU 1	4
5	FRETTOIS ES 1	5	RC ARGENTEUIL 3		5	GARGES FCM 2	5	GOUSSAINVILLE FC 1	5
6	FONTENAY FC 1	6	ENTENTE SSG 3		6	MONTIGNY FC 1	6	ENGHIEN-DEUIL AJ 1	6
7	DOMONT FC 1	7	MAGNY FC 1		7	BEAUCHAMP AS 1	7	SARCELLES AAS 3	7
8	NEUVILLE AS 1	8	PONTOISENNE JS		8	COSMO TAVERNY 1	8	EXEMPT	8
GR A-B-C									
GR A									
ENTENTE SSG 2									
CERGY-PONTOISE FC 2									
BEAUCHAMP AS 1									
ERMONT AmS 2									
ERAGNY FC 1									
GARGES FCM 1									
ST BRICE FC 2									
RC ARGENTEUIL 2									
GR B									
GR C-D									
GR I-J									
GR B									
1	MENUCOURT AS 1	1	CORMEILLAIACS 1		1	BRUYERES-BERNES USM 1			1
2	MÉRY-MÉRIEL FC 2	2	HERBLAY ES 3		2	BELLOY ST MARTIN ASC 1			2
3	GONESSE RC 2	3	JOUY FC 1		3	LE THILLAY ESM 1			3
4	SURVILLIERS AV 1	4	EXEMPT		4	VILLIERS LE BEL FC 2			4
5	ST OUEN AS 3	5	ARGENTEUIL FC 3		5	SARCELLES AAS 3			5
6	PIERRELAYE FC 1	6	BEAUMONT-MOURS ENT.		6	CHAMPAGNE SFC 1			6
7	EXEMPT	7	MARCOUVILLE CITY CP 1		7	SOISY AM FC 2			7
8	ERMONT AmS 3	8	SOISY AM FC 1		8	ST BRICE FC 3			8
GR C									
GR E-F									
GR C									
1	CHAUMONTEL-LUZ AS 1	1	HERBLAY ES 2						1
2	GROSLEY FC 2	2	CERGY-PONTOISE FC 4						2
3	COURDIMANCHE AS 1	3	ERAGNY FC 2						3
4	DEUIL-ENGHEN FC 1	4	ST PRIX ES 1						4
5	EAUBONNE CSM 1	5	OSNY FC 2						5
6	EZANVILLE US 1	6	MONTIGNY FC 4						6
7	FRANCONVILLE FC 3	7	ERMONT AcF 1						7
8	ROISSY US 1	8	VAUREAL FCM 2						8
ST LEU FC 2									
ARGENTEUIL FC 2									
GROSLEY FC 1									
JOUY FC 1									
OSNY FC 1									
ROISSY US 1									
HERBLAY ES 1									
COSMO TAVERNY 1									





CRITERIUM U13 - 2ème Phase

N°	SERIE 1		SERIE 1	N°	SERIE 2	N°	AVENIR U13
	GR A		GR D		GR A-B		GR A
1	GAFEPB 1	1	PARMAIN AC 1	1	BEZONS USO 1	1	ST LEU FC 1
2	BRUYERES-BERNES USM 1	2	CORMEILLAIS ACS 1	2	ADAMOIS OL 1	2	EXEMPT
3	MONTSOULT-BAILLET US 1	3	SOISY AM FC 1	3	VIARMES-ASNieres OL 1	3	VILLIERS FC 1
4	MONTMAGNY FC 1	4	PERSAN US 2	4	JOUY FC 1	4	ERAGNY FC 1
5	ENTENTE SSG 3	5	CHAMPAGNE SFC 1	5	RC ARGENTEUIL 2	5	ENTENTE SSG 1
6	ARGENTEUIL FC 2	6	GOUSSAINVILLE FC 1	6	OSNY FC 1	6	GARGES FCM 1
7	VALLÉE Du SAUSSERON ES 1	7	EXEMPT	7	EXEMPT	7	ST BRICE FC 1
8	EXEMPT	8	MAGNY FC 1	8	ST BRICE FC 2	8	FRANCONVILLE FC 1
	GR B		GR E		GR C-D		
1	MENUCOURT AS 1	1	BELLOY ST MARTIN ASC	1	CERGY-PONTOISE FC 2		
2	MÉRY-MÉRIEL FC 1	2	VÉMARS ST WITZ FC 1	2	VEXIN AS 1		
3	GONESSE RC 1	3	ROISSY US 1	3	AUVERS-ENNERY FC 1		
4	SURVILLIERS AV 1	4	EXEMPT	4	PERSAN US 1		
5	ST OUEN AS 2	5	SARCELLES AAS 3	5	MONTIGNY FC 1		
6	PIERRELAYE FC 1	6	GARGES FCM 2	6	ARGENTEUIL FC 1		
7	EXEMPT	7	EXEMPT	7	VAUREAL FCM 1		
8	ERMONT AmS 2	8	MARCOUVILLE CITY CP 1	8	EXEMPT		
	GR C				GR E-F		
1	CHAUMONTEL-LUZ AS 1			1	HERBLAY ES 1		
2	GROSLAY FC 1			2	CERGY-PONTOISE FC 3		
3	COURDIMANCHE AS 1			3	ST PRIX ES 1		
4	DEUIL-ENGHien FC 1			4	EXEMPT		
5	EAUBONNE CSM 1			5	SARCELLES AAS 2		
6	EZANVILLE US 1			6	ENTENTE SSG 2		
7	FRANCONVILLE FC 2			7	EXEMPT		
8	EXEMPT			8	ERMONT AcF 1		
					GR G-H		
				1	MONTMORENCY FC 1		
				2	ST LEU FC 2		
				3	EXEMPT		
				4	VILLIERS FC 2		
				5	BEAUMONT-MOURS ENT.		
				6	PUISEUX-LOUVRES FC 1		
				7	COSMO TAVERNY 1		
				8	BEAUCHAMP AS 1		





INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.
- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPTE



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

La commission vous rappelle que toutes les feuilles réclamées concernant les plateaux doivent être déposées directement dans FAL via FOOTCLUBS et non envoyées au DVOF.

PLATEAU U6/U7 du 06/12/2025

COURDIMANCHE AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U6/U7 sur le site n°9 à ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

PLATEAU U9 du 29/11/2025

EAUBONNE CSM : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°11 à MONTMAGNY FC

BEAUCHAMP AS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°14 à RC ARGENTEUIL

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de la feuille de présence de vos U9 sur le site n°16 à SOISY AM FC

THILLAY ESM : 2^{ème} appel de la feuille récapitulative de votre site n°19 à THILLAY ESM

AMENDES

MONTMORENCY FC : Non réception de la feuille de présence et feuille récapitulative de vos U6/U7 sur le site n° 17 à MONTMORENCY FC du 06/12/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de centre après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

PUISEUX LOUVRES FC : Non réception de la feuille de présence et feuille récapitulative de vos U6/U7 sur le site n° 20 à PUISEUX LOUVRES FC du 06/12/25 malgré 2 appels de feuille sur le PV de la commission

Non-transmission de la feuille de centre après 2 relances

Amende : 52€ x 2 = 104€

GOUSSAINVILLE FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 4 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à COURDIMANCHE AS le 13/12/25

Amende : 25€

MONTSOULT BAILLET US : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 6 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à NEUVILLE AS le 13/12/25

Amende : 25€

GAFEPB : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 8 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à VILLIERS FC le 13/12/25

Amende : 25€



ARNOUILVLE FAS 2 : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 10 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à ST BRICE FC le 13/12/25
Amende : 25€

PONTOISENNE JS : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 23 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à MERY MERIEL FC le 13/12/25
Amende : 25€

MONTIGNY FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 31 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à GARGES FCM le 13/12/25
Amende : 25€

JOUY FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 31 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à GARGES FCM le 13/12/25
Amende : 25€

COURDIMANCHE AS : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 31 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à GARGES FCM le 13/12/25
Amende : 25€

MONTIGNY FC : Forfait non avisé de votre équipe 3 sur centre n° 5 – 1^{er} Tour du Challenge U11 à EZANVILLE US le 13/12/25
Amende : 25€

VEMARS ST WITZ FC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 7 – 1^{er} Tour du Challenge U11 à GOUSSAINVILLE FC le 13/12/25
Amende : 25€

ARNOUILVLE FAS 2 : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 16 – 1^{er} Tour du Challenge U11 à BEZONS USO le 13/12/25
Amende : 25€

VALLEE DU SAUSSERON : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 20 – 1^{er} Tour du Challenge U11 à MAGNY FC le 13/12/25
Amende : 25€

COURDIMANCHE AS 2 : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 20 – 1^{er} Tour du Challenge U11 à MAGNY FC le 13/12/25
Amende : 25€

PONTOISENNE JS : Forfait non avisé de votre équipe 2 sur centre n° 21 – 1^{er} Tour du Challenge U11 au THILLAY ESM le 13/12/25
Amende : 25€

PARMAIN AC : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 24 – 1^{er} Tour du Challenge U11 au CERGY PONTOISE FC le 13/12/25
Amende : 25€

MONTMORENCY FC : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence de votre équipe 2 – centre n° 16 du Challenge U10 à ENTENTE SSG le 13/12/25
Amende : 120€

ENTENTE SSG : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence de votre équipe 4 – centre n° 18 du Challenge U10 à ST LEU FC le 13/12/25
Amende : 120€



ST LEU FC : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence de votre équipe 2 – centre n° 1 du Challenge U11 à ST LEU FC le 13/12/25
Amende : 120€

MAGNY FC : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence de votre équipe 2 – centre n° 20 du Challenge U11 à MAGNY FC le 13/12/25
Amende : 120€

MAGNY FC : Inscription d'un joueur non licencié sur feuille de présence de votre équipe 1 – centre n° 23 du Challenge U11 à MONTMAGNY FC le 13/12/25
Amende : 120€

APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

La Commission Foot Animation vous présente ses meilleurs vœux de joie, bonheur, santé et réussite sportive pour cette nouvelle année 2026

PROCHAINE REUNION LUNDI 12 JANVIER 2026





COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 05 JANVIER 2026

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- *N° d'affiliation*
- *Championnat ou coupe*
- *Division et groupe*
- *N° du match*
- *Date du match*

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

La situation officielle du déroulement d'une rencontre est celle affichée sur le site internet du DVOF le vendredi à 18H00 (pour une rencontre programmée le week-end ou le lundi) ou le dernier jour ouvrable précédent la rencontre à 18H00 (pour une rencontre programmée en semaine).

**COURRIERS CLUBS****Ligue de Paris IDF :** Mail du 29-12-25

Pris note du tirage de la coupe de Paris IDF Futsal.

La commission remet la rencontre concernée par le doublon.

Parmain Futsal As : Mail du 02-01-26

Demande de report de la rencontre de D2 Afs Vauréal 2 / Parmain Futsal 2 du vendredi 09-01-26 en raison de la programmation le même jour du rencontre senior D1 à huis clos à Parmain.

Accord du club de Afs Vauréal. Accord de la commission

Avicenne Asc : Mail du 04-01-26

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Philippe Hémet le samedi 17-01-26 pour la rencontre CVO contre Combo Futsal (attestation mairie jointe).

Proposition pour avancer la rencontre au vendredi 16-01-26. Accord de la commission.

Pris note de la modification d'horaire pour la rencontre de challenge U12 contre Afs Vauréal le dimanche 11-01-26 à 11H00. Accord de la commission.

MATCHS REMIS**SENIOR D1**Match n° 53534558 : Montmagny Asfs 1 / Attainville Futsal C 2 : **le lundi 02-02-26 à 20H45**Match n° 53534572 : Montmagny Asfs 1 / Bezons Fc 1 : **le lundi 09-02-26 à 20H45****SENIOR D2**Match n° 53534865 : MSF 2 / Cergy-Pontoise Fc 1 : **le lundi 09-02-26 à 21H00**Match n° 53535107 : Afs Vauréal 2 / Parmain Futsal As 2 : **le vendredi 13-02-26 à 21H30****COUPE CVO FUTSAL**Match n° 55250155 : Avicenne Asc 1 / Combo Futsal 1 : **le vendredi 16-01-26 à 21H**Match n° 55250156 : Sportifs de Garges 1 / Goussainville Fc 1 : **le samedi 14-02-26 à 15H00**Match n° 55250159 : Garges Djibson Asc 2 / Bezons Fc 1 : **le samedi 14-02-26 à 13H30****MODIFICATION D'HORAIRE****CHALLENGE U12**Match n° 55250196 : Avicenne Asc 21 / Afs Vauréal 21 : **le dimanche 11-01-26 à 11H00**



NON ENVOI FEUILLE DE MATCH APRÈS 2 APPELS

CRITÉRIUM U14

Match n° 54927915 : Marcouville City CP 21 / Paris CDG 21 du 30-11-25

Match perdu par pénalité aux 2 équipes

Marcouville City CP 21 : 0 But

Paris CDG 21 : 0 But

Marcouville City CP 21 : Amende 52€

2^{ème} APPEL FEUILLE DE MATCH AU CLUB RECEVANT
ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

SENIOR D2

Match n° 53535103 : Montigny Lvdb 2 / Asf Argenteuil 2 du 13-12-25

CRITÉRIUM U12

Match n° 54926658 : Sportifs de Garges 21 / Attainville futsal C 21 du 14-12-25

CRITÉRIUM U14

Match n° 54926405 : Marcouville City CP 22 / Combo Futsal 21 du 14-12-25



CALENDRIER JEUNES PHASE 2 SAISON 2025 / 2026

Janvier 2026

Sam 03 et Dim 04	Vacances scolaires
Sam 10 et Dim 11	1/8 Finale Coupes U12 - U14 + Plateau U10
Sam 17 et Dim 18	J9 Ph 1 Crit U16 + Plateau U8
Sam 24 et Dim 25	Matchs remis U12 - U14 et U16 + Plateau U10

Février 2026

Sam 31 et Dim 01	1/4 Finale Coupes U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 07 et Dim 08	J1 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U10
Sam 14 et Dim 15	J2 Ph 2 - Crit U12 - U14 et U16 + Plateau U8
Sam 21 et Dim 22	Vacances scolaires J3 Ph2 - Crit U16

Mars 2026

Sam 28 et Dim 01	Vacances scolaires
Sam 07 et Dim 08	Vacances scolaires - MR
Sam 14 et Dim 15	J3 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J4 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10
Sam 21 et Dim 22	J4 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J5 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
Sam 28 et Dim 29	J5 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J6 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10

Avril 2026

Sam 04 et Dim 05	1/2 Finale Coupes U12 - U14 et U16
Sam 11 et Dim 12	J6 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J7 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U8
Sam 18 et Dim 19	Vacances scolaires - MR
Sam 25 et Dim 26	Vacances scolaires

Mai 2026

Sam 02 et Dim 03	Vacances scolaires - MR
Sam 09 et Dim 10	J7 Ph 2 - Crit U12 - U14 et J8 Ph 2 - Crit U16 + Plateau U10
Jeu 14	Finales Coupes U12 - U14 et U16
Sam 16 et Dim 17	Finales Coupes U12 - U14 et U16
Sam 23 et Dim 24	J9 Ph 2 Crit U16 + Plateau U8
Sam 30 et Dim 31	Finales Coupes U12 - U14 et U16

CHALLENGE FUTSAL U12

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Week-end des **10 et 11-01-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté**.





N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55250193	PERSANAISE CFJ 21	PERSANAISE CFJ 23	Dimanche 11-01-26 à 11H00
2	55250194	MARCOUVILLE CITY CP 21	GARGES DJIBSON ASC 21	Dimanche 11-01-26 à 11H00
3	55250195	SANNOIS FCE 22	COMBO FUTSAL 21	Samedi 10-01-26 à 16H00
4	55250196	AVICENNE ASC 21	AFS VAURÉAL 21	Dimanche 11-01-26 à 11H00
5	55250197	SPORTIFS DE GARGES 21	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	Dimanche 11-01-26 à 15H15
6	55250198	ASF ARGENTEUIL 21	SANNOIS FCE 21	Dimanche 11-01-26 à 14H00
7	55250199	ACADEMY 95 21	PERSANAISE CFJ 22	Dimanche 11-01-26 à 12H30
8	55250200	PARIS CDG FUTSAL 21	MARCOUVILLE CITY CP 22	Samedi 10-01-26 à 16H00

Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

CHALLENGE FUTSAL U14

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Week-end des **10 et 11-01-26**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe et arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	N° REF	CLUB	N° REF	DATE
1	55250176	PERSANAISE CFJ 21	13	ATTAINVILLE FUTSAL C 21	5	Dimanche 11-01-26 à 12H00
2	55250178	ASF ARGENTEUIL 21	3	GARGES DJIBSON ASC 21	17	Dimanche 11-01-26 à 15H30
3	55250179	PARMAIN FUTSAL AS 21	12	SANNOIS FCE 22	16	Dimanche 11-01-26 à 11H00
4	55250180	AFS Vauréal 21	2	PERSANAISE CFJ 22	14	Dimanche 11-01-26 à 14H00
5	55250181	ACADEMY 95 21	1	AVICENNE ASC 21	6	Dimanche 11-01-26 à 14H30
6	55250182	MARCOUVILLE CITY CP 22	10	MARCOUVILLE CITY CP 21	9	Dimanche 11-01-26 à 12H00
7	55250183	SANNOIS FCE 21	15	PARIS CDG 21	11	Dimanche 11-01-26 à 14H00
8	55250184	COMBO FUTSAL 21	7	FUTSAL CLUB VLB 21	8	Dimanche 11-01-26 à 12H00



Arbitrage :

Désignation d'un arbitre officiel sur demande de l'un des 2 clubs.

Arbitre n°1 : club recevant

Arbitre n°2 : club visiteur

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE 1/8 de FINALE

Les rencontres des 1/8 de Finale auront lieu :

Semaine 03 du 12-01 au 18-01-26 ou semaine 07 du 09-02 au 15-02-26

La date limite pour jouer les rencontres est fixée au dimanche 15-02-26

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	55250152	FOOT INDOOR LOISIR 1	ARNOUVILLE USC 1	Samedi 17-01-26 à 18H20
2	55250153	AFS VAUREAL 1	MONTIGNY LVBD 1	Vendredi 16-01-26 à 21H30
3	55250154	SEM NOME FC 1	MONTMAGNY ASFS 1	Samedi 17-01-26 à 19H00
4	55250155	AVICENNE ASC 1	COMBO FUTSAL 1	Mercredi 14-01-26 à 21H30
5	55250156	SPORTIFS DE GARGES 1	GOUSSAINVILLE FC 1	Samedi 14-02-26 à 15H00
6	55250157	ASF ARGENTEUIL 1	EAUBONNE CSM 1	Samedi 17-01-26 à 20H45
7	55250158	ATTAINVILLE FUTSAL C 1	MARCOUVILLE CITY CP 2	Samedi 17-01-26 à 20H30
8	55250159	GARGES DJIBSON ASC 2	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Samedi 14-02-26 à 13H30

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire.

Arbitrage

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.





PLATEAUX FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U8 et U10 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaires-Futsal-Feuille de plateau U8-U10 et Feuille de Présence U8-U10.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF par l'intermédiaire de l'application FAL.

PLATEAUX FUTSAL U8

Journée N°5 - Week-end des 17 et 18 Janvier 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 18 Janvier 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Avicenne Asc (1-2) Futsal Club VLB (1-2) Ermont Ams (1-2)
Dimanche 18 Janvier 2026 (coup d'envoi à 11h00)			
Afs Vauréal	Gymnase des Toupet Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	7	Afs Vauréal (1-2) Asf Argenteuil 1 Persanaise Cfj (1-2) Marcouville City Cpa (1-2)
Journée N°6 - Week-end des 31-01 et 01 Février 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 31 Janvier 2026 (coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	7	Ermont Ams (1-2) Asf Argenteuil 1 Futsal Club VLB (1-2) Marcouville City Cp (1-2)
Dimanche 01 Février 2026 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	7	Persanaise Cfj (1-2) Afs Vauréal (1-2) Avicenne Asc (1-2) Garges Djibson Asc 1



PLATEAUX FUTSAL U10

Plateau N° 5 - Week-end des 10 et 11 Janvier 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 10 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 09h00)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	5	Attainville Futsal (1-2) Ermont Ams (1-2) Paris CDG 1
Samedi 10 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 10h00)			
Futsal Club VLB	Gymnase Nelson Mandéla 11 Avenue des Érables 95400 Villiers le Bel	5	Futsal Club VLB (1-2) Les Sportifs de Garges 1 Marcouville City CP (1-2)
Dimanche 11 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	5	Persanaise Cfj (1-2) Avicenne Asc (1-2) Garges Djibson Asc 1
Dimanche 11 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	5	AsF Argenteuil (1-2) Afs Vauréal (1-2) Eragny Fc 1
Plateau N°6 - Week-end des 24 et 25 Janvier 2026			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 24 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Complexe Sportif Auguste Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	5	Ermont Ams (1-2) Avicenne Asc (1-2) Garges Djibson Asc 1
Samedi 24 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 16h00)			
Paris CDG	Gymnase Maurice Bacquet 11 Avenue Albert Sarraut 95190 Goussainville	5	Paris CDG 1 Attainville Futsal (1-2) Futsal Club VLB (1-2)
Dimanche 25 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	5	Les Sportifs de Garges 1 AsF Argenteuil (1-2) Persanaise Cfj (1-2)
Dimanche 25 Janvier 2026 (Coup d'envoi à 12h30)			
Afs Vauréal	Gymnase des Tourets Avenue Louise Michelle 95480 Vauréal	5	Afs Vauréal (1-2) Eragny Fc 1 Marcouville City CP (1-2)

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU ET FEUILLES DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U10 des 06 et 07-12-25

Avicenne Asc : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U10 du 07-12-25





2^{ème} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 du 30-11-25

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 30-11-25 à Persanaise Cfj

PLATEAUX U10 des 06 et 07-12-25

Paris CDG Futsal : 2^{ème} appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 06-12-25 à Ermont Ams

La Commission Futsal vous souhaite une bonne année 2026

Prochaine réunion : Lundi 12-01-26 à 18H30





COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 18 DECEMBRE 2025

Présents : M. BLONDEAU (Président), Mme ESCROIGNARD, M. BARBERON, M. DIAZ (Comité

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusé : M. COKGUL, M. FOURMAN

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTER LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce **CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF**

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 (Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play)

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES.

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

INFORMATION

- La Commission Fair-Play remercie chaleureusement les lauréats Fair-Play Clubs et Équipes, ainsi que les jeunes lauréats du dispositif Cartons Verts – saison 2024/2025, pour leur présence lors de la cérémonie de remise des récompenses, qui s'est déroulée à l'occasion de la dernière Assemblée Générale.



**DEMANDE DES POINTS DE BONUS****JOUY LE MOUTIER F.C.**

Votre courriel du 1^{er} décembre 2025

SENIOR D1

Pris note de votre demande de **2 points de bonus** venant en déduction de vos points de malus pour donner suite à **2 matches de championnat consécutifs sans aucune sanction administrative arbitrés par un arbitre officiel** conformément à l'article 4 du challenge du Fair-play.

Après vérification la commission la commission **vous accorde 2 points de BONUS pour les rencontres :**

- Match du 23/11/2025 & Match du 30/11/2025

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par **un arbitre officiel**, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

A. S. ERAGNY F. C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel en dehors de la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 54135018 du 23/11/2025

A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53567164 du 30/11/2025

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54606484 du 6/12/2025

ADAMOIS O.

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Propos injurieux envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54606485 du 6/12/2025

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54610415 du 16/11/2025

AUVERS ENNERY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Acte de brutalité pendant la rencontre et pendant une action de jeu, lors du match N° 54792554 du 16/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53567426 du 23/11/2025

BEZONS U. SECTION OM.

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 au 15/12/2025 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 17/11/2025 au 09/12/2025.



L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Propos obscènes envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53551144 du 16/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53551144 du 16/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551911 du 23/11/2025

L'équipe U15 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Propos injurieux envers officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53518656 du 6/12/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé pour être rentré sur le terrain après son expulsion, lors du match N° 53551160 du 7/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53526382 du 7/12/2025

BOUFFEMONT A.C.F.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 17/11/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53567146 du 2/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Propos excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53567158 du 23/11/2025

CERGY PONTOISE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53520521 du 6/12/2025

L'équipe U14 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53520521 du 6/12/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Propos injurieux envers officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53551160 du 7/12/2025

CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54935504 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé d'un dirigeant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53526375 du 30/11/2025

L'équipe CDM évoluant en D2 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53524520 du 30/11/2025

CORMEILLAIS A.C.S.



L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522494 du 23/11/2025

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53551161 du 7/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54551920 du 7/12/2025

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53522361 du 23/11/2025

DEUIL ENGHien F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Bousculade volontaire envers un joueur pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53526370 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53526385 du 7/12/2025

DOMONT F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Comportement excessif et déplacé envers un joueur, lors du match N° 53567409 du 2/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur, supporter, lors du match N° 53567409 du 2/11/2025

ENT. BEAUMONT MOURS

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53520911 du 15/11/2025

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551921 du 7/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551921 du 7/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53567438 du 7/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53567438 du 7/12/2025



**ERMONT AM. S.**

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54456000 du 6/12/2025

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54606262 du 6/12/2025

FOOTBALL CLUB MERY MERIEL

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53526500 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Acte de brutalité, lors du match N° 53526500 du 23/11/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers un joueur , lors du match N° 53558084 du 30/11/2025

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54456000 du 6/12/2025

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54456000 du 6/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526911 du 7/12/2025

FOSSES F. U.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522364 du 30/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Comportement blessant d'un dirigeant sur officiel, lors du match N° 53522364 du 30/11/2025

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522487 du 16/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522494 du 23/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53522494 du 23/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522903 du 7/12/2025

FRETTOISE E.S.



L'équipe U18 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54792466 du 16/11/2025

GARGES LES GONESSE F.C.M.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522096 du 30/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54557173 du 30/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526513 du 7/12/2025

GONESSE R.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Bousculade volontaire envers un joueur, lors du match N° 53526516 du 7/12/2025

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53572150 du 29/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53526514 du 7/12/2025

GROSLAY F.C.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53551146 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526368 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567437 du 7/12/2025

JOUY LE MOUTIER F.C.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 6 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Propos et comportements menaçants envers un autre joueur, lors du match N° 53558065 du 2/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522094 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Comportement blessant envers un officiel, lors du match N° 53526385 du 7/12/2025



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526385 du 7/12/2025

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 25/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53567159 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 25/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567159 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53567171 du 7/12/2025

MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95

L'équipe U14 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53521003 du 29/11/2025

MONTIGNY LVDB

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant d'un joueur envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53534544 du 22/11/2025

MONTMORENCY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54557613 du 30/11/2025

MY SARCELLES FUTSAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53534549 du 6/12/2025

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé après la rencontre pour avoir demandé à retirer un carton rouge, lors du match N° 53534549 du 6/12/2025

NEUVILLE S/OISE A.S.

L'équipe U14 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53521186 du 6/12/2025

OSNY F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 25/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526369 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVDF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526381 du 7/12/2025

PERSAN US 03



L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Tentative de brutalité envers joueur pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522355 du 16/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Propos grossiers ou injurieux envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53522355 du 16/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54551917 du 30/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567171 du 7/12/2025

PIERRELAIE FOOTBALL CLUB

L'équipe U16 évoluant en D4 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54849383 du 23/11/2025

PUISEUX LOUVRES 95 F.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53524910 du 16/11/2025

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Bousculade volontaire d'un joueur sur un joueur après la rencontre, lors du match N° 54135033 du 7/12/2025

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Propos insultants, injurieux envers un autre joueur et envers l'arbitre, lors du match N° 53558065 du 2/11/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Propos menaçants envers un autre joueur, lors du match N° 53558065 du 2/11/2025

SANNOIS ST GRATIEN ENT.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Acte de brutalité ou coup envers un adversaire hors action de jeu, avec circonstances aggravantes88, lors du match N° 53522084 du 16/11/2025

SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Propos injurieux envers officiel pendant la rencontre avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522903 du 7/12/2025

ST BRICE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Acte de brutalité ou coup envers un adversaire hors action de jeu, lors du match N° 53522084 du 16/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53522084 du 16/11/2025



**ST LEU 95 F.C.**

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526912 du 7/12/2025

ST PRIX E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 18/11/2025 pour le motif : Bousculade volontaire, lors du match N° 53567409 du 2/11/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 25/11/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53525048 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53567432 du 30/11/2025

SURVILLIERS AVENIR

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Propos grossiers envers un joueur, lors du match N° 54606481 du 6/12/2025

VAUREAL F. C. M.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Anéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526512 du 7/12/2025

VEMARS ST WITZ F.C.

L'équipe FUTSAL évoluant en D3 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Propos menaçants envers un officiel pendant le match, lors du match N° 54766945 du 30/11/2025

VIARMES ASNIERES OL.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 2/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54935508 du 30/11/2025

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Jeudi 15 janvier 2026

Sous réserve de modifications ultérieures





CHALLENGE FAIR PLAY EC
SENIORS M & F
SAISON 2025/2026

Au 23 décembre 2025



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
ECOUEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	2	4
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	5	0	5
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
PERSAN US 03	6	0	6
GONESSE R.C.	9	0	9
OSNY F.C.	10	0	10

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	1	0	1
ERMONT AM. S.	2	0	2
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
OSNY F.C.	3	0	3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	5	0	5
DEUIL ENGHEN F.C.	7	0	7

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
PONTOISENNE J.S.	4	0	4
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10
GONESSE R.C.	12	0	12

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ECOUEN F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
PERSAN US 03	1	0	1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	4	0	4
MAGNY EN VEXIN F.C.	6	0	6



CHALLENGE FAIR PLAY EC

SENIORS M & F

SAISON 2025/2026

Au 23 décembre 2025



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
ADAMOIS O.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
GROSLEY F.C.	1	0	1
PIERRELAIE FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
AUVERS ENNERY F.C.	3	0	3
BEAUCHAMP A.S.	6	0	6
DOMONT F.C.	12	0	12
ST PRIX E.S.	13	0	13

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
CORMEILLIAIS A.C.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	5	0	5
MONTMORENCY F.C.	9	0	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
ST BRICE F.C.	F	F	F
PIERRELAIE FOOTBALL CLUB	0	0	-
DOMONT F.C.	0	0	-
PONTOISEENNE J.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7
FOSSES F. U.	9	0	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
A.S. CHAUMONT LUCARCHE	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	1	0	1
EZANVILLE ECOUEN U.S.	2	0	2
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	7	0	7



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U18 / U16 / U15

SAISON 2025/2026

Au 23 décembre 2025



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GOUSSEINVILLE F.C.	0	0	0
ECOUEN F.C.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	1	0	1
CORMEILLAGS A.C.S.	3	0	3
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	8	0	8
ST BRICE F.C.	8	0	8

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
ADAMOIS O.	0	0	0
PIERRELEYE FOOTBALL CLUB	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
SARCELLES A.S.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
GROSLAY F.C.	3	0	3
BEZONS U. SECTION OM.	8	0	8
CERGY PONTOISE F.C.	10	0	10
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	16	0	16

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
MENUCOURT A.S.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
FOSSES F. U.	5	0	5
PERSAN US 03	13	0	13

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
FRETTOISE E.S.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
PONTOISENNE J.S.	0	0	0
SURVILLIERS AVENIR	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
VIARMES ASNIERES OL.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	4	0	4



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U18 / U16 / U15

SAISON 2025/2026

Au 23 décembre 2025



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
CORMEILLAIS A.C.S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ST BRICE F.C.	3	0	3
ST OUEN L'AUMONE A.S.	4	0	4
ECOUEN F.C.	5	0	5
U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ECOUEN F.C.	0	0	0
ADAMOIS O.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	3	0	3
U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
VIARMES ASNieres OL	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
CORMEILLAIS A.C.S.	7	0	7
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	8	0	8
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	12	0	12
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	14	0	14
U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	0
ECOUEN F.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	0	6
U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	2	-2
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
VEXIN A.S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	0
MENUCOURT A.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	0
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
PONTOISEENNE J.S.	5	0	5



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U18 / U16 / U15

SAISON 2025/2026

Au 23 décembre 2025



U16 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOSSES F. U.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
PARMAIN A.C.	0	0	-
PIERRELAIE FOOTBALL CLUB	1	0	1

U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-

U15 DEPARTEMENTAL 1 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
A.S. CHAUMONT LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	4	0	4
SURVILLIERS AVENIR	9	0	9

**Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif**

<i>De 20 à 29 points de MALUS</i>	-1
<i>De 30 à 39 points de MALUS</i>	-2
<i>De 40 à 49 points de MALUS</i>	-3
<i>De 50 à 59 points de MALUS</i>	-5
<i>De 60 à 69 points de MALUS</i>	-7
<i>De 70 à 79 points de MALUS</i>	-10
<i>80 points de MALUS et plus</i>	-15



**CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U14
SAISON 2025/2026**

Au 23 décembre 2025



U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOEN F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
A.S. ERAGNY F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOEN F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION O.M.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
CORMEILLAIIS A.C.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
VAUREAL F. C. M.	5	0	5
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
FOSSES F. U.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	3	0	3
CORMEILLAIIS A.C.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PONTOISEENNE J.S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
BEZONS U. SECTION O.M.	0	0	-
PERSAN US 03	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FONTENAY EN PARIS FC	F	F	F
ECOEN F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CORMEILLAIIS A.C.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3

F : équipe forfait général



**CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U14
SAISON 2025/2026**

Au 23 décembre 2025



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SURVILLIERS AVENIR	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	1	0	1
ERMONT AM. S.	3	0	3
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 5 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
VEMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
PIERRELEAY FOOTBALL CLUB	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 5 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ECOUEEN F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	0
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	0
VALLEE DU SAUSSER E.S.	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 5 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
DOMONT F.C.	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
A.S. CHAUMONT LULZARCHES	0	0	0
PONTOISENNE J.S.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
CDM / ANCIENS / FUTSAL
SAISON 2025/2026
Au 23 décembre 2025



CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	F	F	F
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MACCABI SARCELLES	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ADAMOIS O.	1	0	1
A. S. ERAGNY F. C.	7	0	7
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	8	0	8

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
AJ ENGHENOISE et DEUILLOISE	0	0	-
AJ ENGHENOISE et DEUILLOISE	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
PORTUGAIS PERSON A.S.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
OSNY F.C.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHien F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ECOUEN F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
FOSSES F. U.	1	0	1
ST PRIX E.S.	2	0	2



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
CDM / ANCIENS / FUTSAL
SAISON 2025/2026
Au 23 décembre 2025



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
BEZONS SPORTING CLUB	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	1	0	1
BEZONS FUTSAL CLUB	1	0	1
COMBO FUTSAL	1	0	1
ATTAINVILLE FUTSAL C.	3	0	3
MY SARCELLES FUTSAL	5	0	5
MONTIGNY LVDB	10	0	10

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	F	F	F
MONTMORENCY FUTSAL	F	F	F
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-
GOUSSEAINVILLE F.C.	0	0	-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTIGNY LVDB	0	0	-
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAUREAL	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1

FUTSAL DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	0	0	-
VEMARS ST WITZ F.C.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
AI ENGHENOISE et DEUILLOISE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	F	F	F

F : équipe forfait général

**Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif**

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Mardi 06 Janvier 2026

ES Marly la Ville / Herblay ES

U14 D2/A du 29/11/2025

Appel du Club de Marly la Ville de la décision de la Commission Statuts et Règlements du 1er décembre ayant décidé de confirmer le résultat acquis sur le terrain et de donner la réserve comme « non fondée au motif que le joueur Zyad I.S de la catégorie U12 pouvait participer dans la catégorie d'âge supérieur ».

Présidente : Mme. ESCROIGNARD
Présents : Mme. BASTOS, M. MOREIRA
Assistant : M. BARRAU, M. KONT

Pour ES Marly La Ville

- Président : M. KAZUMBA IMUINE Paulin, Présent

Pour Herblay ES

- Président(e) ou son représentant : Excusé
- Le responsable de l'équipe : M. GAMBIGA Mahamadou, Présent

Monsieur le représentant de la Commission de Première Instance : Absence excusée

Après étude des pièces versées au dossier,

Après avoir informé les personnes convoquées et présentes à la Commission de leurs droits, notamment celui de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire lors de cette audition,

Considérant qu'aucune contre-indication médicale n'était renseignée sur la licence du joueur Zyad I.S, licencié à l'ES Herblay dans la catégorie U12,

Considérant que le joueur Zyad I.S a participé à un match du championnat U14 D2 opposant l'ES Marly-la-Ville à l'ES Herblay,

Considérant que le club de Marly-la-Ville s'interroge sur la cohérence du dispositif réglementaire. D'une part, il est indiqué que la visite médicale n'est plus obligatoire et que, d'autre part, il est exigé qu'un médecin mentionne une éventuelle interdiction de surclassement,

Considérant que, conformément à l'article 70 des Règlements Généraux de la FFF, il est disposé que :

« Par exception, si le joueur mineur veut bénéficier d'un double surclassement en application de l'article 73.2 des présents Règlements, il fait obligatoirement l'objet d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du football, dans le respect des conditions définies audit article »,

Considérant que, par ailleurs, l'article 168 des Règlements Généraux de la FFF prévoit expressément que, dans les matchs des catégories U12 à U15, il peut être inscrit sur la FMI un maximum de trois joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieurs à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée :

« (A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12). »

Considérant qu'en l'espèce, le joueur Zyad I.S, était le seul joueur U12 inscrit sur la feuille de match lors de la rencontre U14 D2 précitée. Ainsi, dans ces conditions le club respectait les règlements cités,

Enfin, le Règlement des championnats U14 du District du Val-d'Oise prévoit, en son article 7, que :



« Les joueurs licenciés U 12 peuvent, dans la limite de trois (3) inscrits sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence. (Art. 168 des R.G. de la F.F.F.) »,

Aucune interdiction de surclassement n'était mentionnée sur la licence du joueur Zyad I.S.

Au vu de ce qui précède,

Après avoir entendu le représentant du club de Marly-la-Ville et le représentant du club de l'ES Herblay,

Vu les articles 70 à 73 et l'article 168 des Règlements Généraux de la FFF,

Vu la licence du joueur Zyad I.S.,

Vu l'absence de contre-indication médicale,

LA COMMISSION DÉCIDE :

Confirme la décision de la Commission Statuts et Règlements du DVOF

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Marly la Ville ES

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Présidente : I. ESCROIGNARD Secrétaire de Séance : B. BARRAU



COMITÉ D'APPEL CHARGÉ DES AFFAIRES COURANTES

Réunion du Mardi 06 Janvier 2026

Bezons SC / Combo Futsal 2

Séniors D1 du 09/12/2025

Appel du Club de Combo Futsal de la décision de la Commission Futsal du 22/12/25 ayant décidé de donner forfait à l'équipe visiteuse.

Présidente : Mme. ESCROIGNARD
Présents : Mme. BASTOS, M. MOREIRA
Assistent : M. BARRAU, M. KONT

Pour Bezons SC

- Président(e) ou son représentant : Absence non excusée
- Le responsable d'équipe : Absence non excusée

Pour Combo Futsal

- Président(e) ou son représentant : Absence non excusée
- Le responsable d'équipe : Absence non excusée

Monsieur le représentant de la Commission de Première Instance : M. Renault, Présent

Après étude des pièces versées au dossier,

Considérant que lors de l'engagement pour la saison 2025/2026, le club de Bezons SC (équipe à domicile) avait initialement indiqué que ses matchs à domicile se tiendraient le jeudi à 20h30, mais qu'il s'est avéré que ce créneau n'était pas disponible en raison de l'utilisation du gymnase par une section basket de la ville,

Considérant que le mardi 2 décembre 2025, le club de Bezons SC a informé la Commission Futsal de son souhait de déplacer le match face à Combo Futsal (équipe visiteuse) au mardi 9 décembre à 21h00, demande qui a été validée par la commission Futsal,

Considérant que la modification a été inscrite au procès-verbal de la commission Futsal du mardi 2 décembre et publiée sur le site du DVOF le mercredi 3 décembre 2025, soit seulement 6 (six) jours avant la tenue de la rencontre,

Considérant que à la veille du match, le lundi 8 décembre, le club de Combo a notifié par mail le District en spécifiant qu'il n'avait pas été parvenu du changement de date et qu'il allait essayer de présenter une équipe,

Considérant que l'équipe de Combo Futsal n'a pas pu se présenter à ce match en raison d'un nombre insuffisant de joueurs disponibles, le court délai de notification ne lui ayant pas permis de s'organiser correctement pour constituer une équipe complète,

Par ailleurs, aucun mail n'a été adressé directement au club de Bezons SC concernant leur situation,

Considérant que les matchs de futsal se déroulant en semaine en soirée, le délai de 6 (six) jours pour adapter la disponibilité des joueurs constitue un délai non raisonnable, empêchant l'équipe visiteuse de s'organiser en raison de contraintes professionnelles et personnelles,



Considérant que, le mardi 9 décembre, l'équipe de Combo ne s'est pas présenté au match et a été déclaré forfait par les deux arbitres officiels du match.

Au vu de ce qui précède, que le Comité d'Appel entend trouver une issue sportive à ce litige,
Après avoir entendu le représentant de la Commission de Première instance

Vu la FMI

Vu le rapport des arbitres

Vu les mails du club de Combo Futsal

Vu les PV du 02/12/2025 et du 22/12/2025 de la Commission Futsal

LA COMMISSION DÉCIDE :

Infirme la décision de la Commission de 1^{ère} Instance.

Dit match à jouer

Transmet le dossier à la Commission Futsal pour la programmation du match.

Impute les frais d'appel de 64€ au club de Combo Futsal.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité Régional d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de fond prévues par l'article 31 du RSG de la LPIFF, et dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la date de première présentation de la notification de la décision contestée.

Présidente : I. ESCROIGNARD Secrétaire de Séance : B. BARRAU

DISTRICT DU VAL D'OISE
COMMISSION DEPARTEMENTALE STATUTS DES EDUCATEURS

PV de réunion restreinte du lundi 15 décembre 2025

PRESENTS :

- Gérard BELLEHIGUE – Président de la Commission
- Alain LEMOINE - Président Commission Technique
- Lucas TRANCHANDON – Département technique DVOF

EXCUSE :

- Sarafoulé MENDY – CTD
- Yves ALLARD – CTD PPF

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH

La Commission procède à l'examen des feuilles de match pour les rencontres organisées par le DVOF de niveau D1 pour les catégories senior, U18, U16 et U14 au regard des obligations d'encadrement technique des équipes précisées dans le Règlement Sportif Général de la LPIFF (article 11.3) confirmées dans le RS du District 95 et dans le respect du Statuts des Educateurs et Entraineurs de Football.

Elle fait apparaître ci-dessous des situations de club non conforme aux dispositions d'obligations référencées dans le RSG de la LPIFF confirmées dans le RS du District 95

SENIORS D1

La situation est conforme pour l'ensemble des clubs, n'appelant pas de remarque particulière.

U18 D1

FC Argenteuil

La commission note qu'à la limite des 60 jours à compter du début du championnat, soit le 14 novembre, le club s'est mis en règle au vu des obligations d'encadrement.

La situation est conforme pour les autres clubs, n'appelant pas de remarque complémentaire.

U16 D1

La situation est conforme pour l'ensemble des clubs, n'appelant pas de remarque particulière.

U14 D1

La situation est conforme pour l'ensemble des clubs, n'appelant pas de remarque particulière.